

24 jan 2003 -16:00

Appartient à compte rendu du Conseil des Ministres du 24/01/2003

Encouragement et protection des investissements au Costa Rica

Sur proposition de M. Louis Michel, Ministre des Affaires étrangères le Conseil des Ministres a marqué son accord sur un avant-projet de loi portant assentiment à l'accord entre l'Union économique belgo-luxembourgeoise (UEBL) et la République du Costa Rica concernant l'encouragement et la protection réciproques des investissements (*).

Sur proposition de M. Louis Michel, Ministre des Affaires étrangères le Conseil des Ministres a marqué son accord sur un avant-projet de loi portant assentiment à l'accord entre l'Union économique belgo-luxembourgeoise (UEBL) et la République du Costa Rica concernant l'encouragement et la protection réciproques des investissements (*).

Outre l'encouragement des investissements, l'accord a pour objectif d'offrir aux investisseurs les garanties d'une protection maximale telles que :- la garantie d'un traitement juste et équitable de l'investissement, - la clause de la nation la plus favorisée afin de prévenir toute discrimination, l'obligation d'indemnisation dans le cas de mesures privatives de propriété, - le libre transfert des revenus,- la création d'un cadre juridique adéquat dans lequel pourront être réglés les différends relatifs aux investissements et qui permet à l'investisseur de faire appel à l'arbitrage international.(*) fait à Bruxelles le 26 a vril 2002.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe